

Quel climat sur le territoire du Parc et Géoparc en 2100 ?

En février 2024, le Parc et Géoparc publiait des premiers résultats, aboutissement d'un long travail de modélisation du changement climatique à l'échelle de son territoire. Cet engagement a depuis été poursuivi avec la mise en forme du protocole de modélisation permettant de rendre cette expérimentation transférable à d'autres collectivités. Le Parc et Géoparc a aussi décliné le modèle à l'horizon 2100 sur son territoire.

Une classification pour comprendre l'évolution du climat d'ici 2100

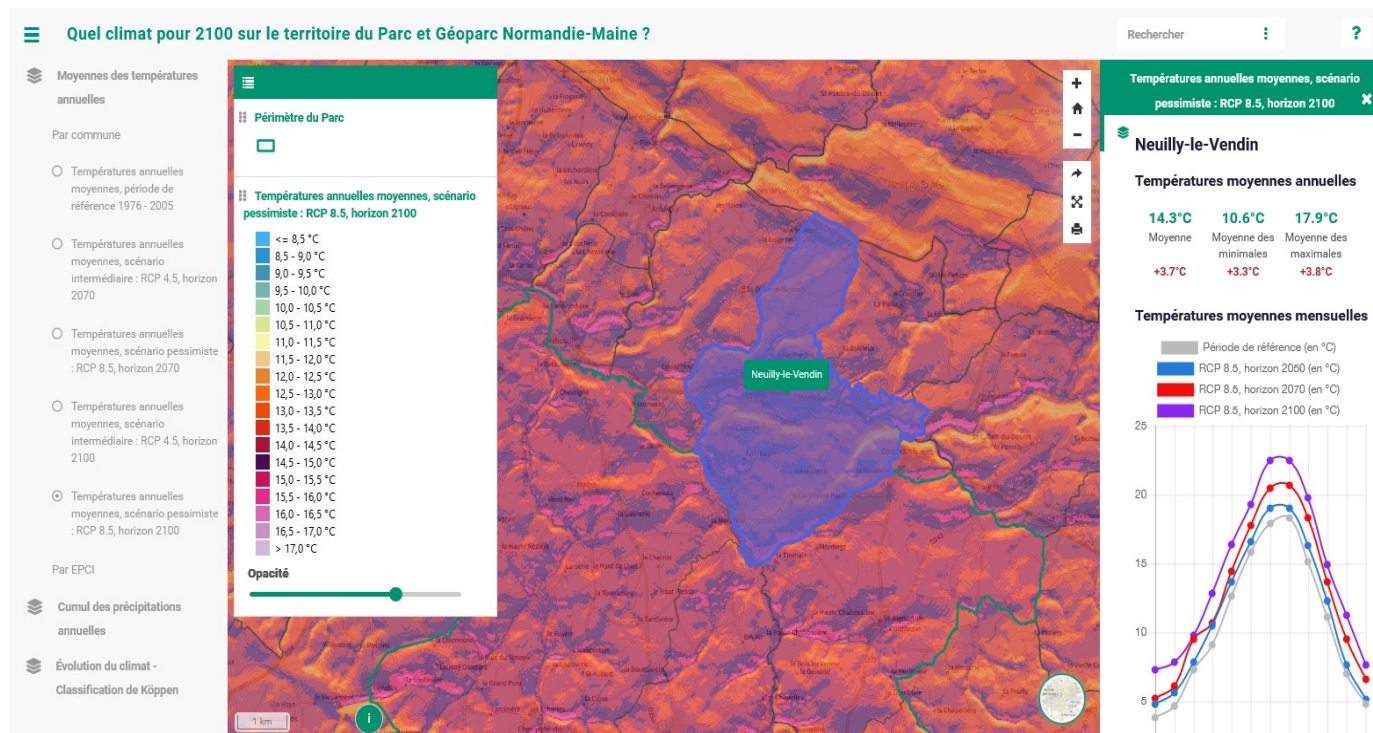
Après la modélisation des périodes 2021-2050 et 2051-2070, le Parc et Géoparc a poursuivi ce travail en modélisant l'évolution du climat sur la période 2071-2100. Les résultats à l'horizon 2100 montrent l'accroissement de l'écart des effets du changement climatique entre le scénario intermédiaire (RCP 4.5) et le scénario pessimiste (RCP 8.5) du GIEC. [Les résultats sont consultables sous forme de cartes interactives.](#)

Indicateurs d'évolution – scénario pessimiste RCP 8.5 Horizon 2100 par rapport à la période de référence 1976 - 2005

- + **3,54 °C** de moyenne de température annuelle
- + **47 jours d'été** par an - température maximale supérieure à 25 °C
- + **5,3 jours de fortes chaleurs** par an - Température maximale supérieure à 35 °
- + **15 nuits tropicales** par an - Nuit où la température moyenne ne descend pas en dessous de 20 °C
- + **60 jours de vagues de chaleur** par an - Nombre de jours où la température maximale quotidienne est supérieure à +5 degrés par rapport à la température maximale quotidienne de la période de référence pendant plus de 5 jours consécutifs

Des outils étoffés d'aide à la décision pour les intercommunalités du territoire

Dans un premier temps, des livrables ont été publiés présentant des chiffres et des cartes pour la période 2051-2070 à l'échelle de chaque intercommunalité du territoire du Parc et Géoparc. Désormais, une seconde version de ces livrables a été publiée avec les données sur la période 2071-2100, permettant aux intercommunalités de prendre ces informations en compte dans leurs projets d'aménagement. [Les livrables des deux périodes sont aussi consultables.](#)



Révision de la charte du Parc naturel régional Normandie-Maine : un bilan positif après la consultation des collectivités

Menée du 9 avril au 9 août 2024, la consultation des collectivités du périmètre d'étude du Parc naturel régional Normandie-Maine a livré ses résultats. Ce processus était destiné à recueillir l'avis des 14 communes, 4 départements, 7 villes partenaires et 16 établissements publics de coopération intercommunale sur la nouvelle Charte 2024-2039.

Une adhésion massive à la charte

Au terme de la consultation, 136 communes, représentant 93 900 habitants et couvrant 257 789 hectares, ont approuvé la charte. Ce large soutien permet de valider les conditions de majorité qualifiée, nécessaires pour la poursuite du projet. À l'inverse, 4 communes ont choisi de ne pas adhérer ou de ne pas délibérer. Ces dernières seront néanmoins inscrites dans le périmètre de classement potentiel du Parc, afin de préserver la possibilité de rejoindre le Parc à l'avenir. Outre les communes, les 4 départements, ainsi que 6 villes partenaires sur 7 et 15 EPCI sur 16, ont également donné leur feu vert.

Et après ?

Les conseils régionaux de Normandie et des Pays de la Loire se sont prononcés favorablement sur la charte et les périmètres de classement le 23 septembre et le 1er octobre 2024. Le dossier complet, avec toutes les délibérations, sera transmis au Préfet coordonnateur de Normandie pour un contrôle de légalité avant d'être envoyé au Ministère de la Transition Écologique. Le décret officiel de classement du Parc naturel régional Normandie-Maine pourrait ainsi être publié d'ici mai-juin 2025.



Parc naturel régional et Géoparc mondial Unesco Normandie-Maine
1 route du Château - CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex
www.parc-naturel-normandie-maine.fr